

ARRETE MUNICIPAL N°AC2024-090

<u>Objet :</u>

Réglementation de la circulation Route du Villaret

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ.

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2.
- Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la demande présentée par l'entreprise Aximum relative à des travaux de réparation du garde-corps sur ouvrage hydraulique pour le compte du Département de la Haute-Savoie.,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1:

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation Route du Villaret, au niveau de l'Impasse du Bouchet, sera rétrécie par le stationnement d'un véhicule le 31/05/2024.

Article 2:

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier

Article 3:

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5:

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6:

Le présent arrêté sera:

TRANSMIS A:

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Directrice du CERD de Saint-Jorioz.
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (<u>martind@aximum.fr</u>)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne. Publié sur le site internet de la commune, www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ Le 28/05/2024